

Séance du CC 18.03.2015 / Jacques Vallotton / chemin rives du lac

Comme Gilbert Vernez, c'est aussi avec attention que j'ai lu la Communication municipale sur le projet d'un cheminement piétonnier sur les rives du lac.

Dire que j'ai été rassuré, et que j'ai bondi de joie en la lisant, serait mentir. C'est même tout le contraire. J'ai été attristé.

Essayons tout de même, d'abord, d'en parler positivement. On apprend dans la Communication que le canton octroie une subvention de 50 % à la commune. C'est loin d'être une surprise. C'était prévu dès le départ. Et on doit remercier le canton qui aide très concrètement, en monnaie sonnante et trébuchante, ce projet auquel il adhère totalement.

On y évoque aussi le fait que le projet de cheminement a été recadré afin d'éviter de passer par trop sur les propriétés privées. Cette nouvelle approche nous apparaît plus équilibrée et judicieuse que lors du premier projet qui n'a pas trouvé grâce, à juste titre, devant ce Conseil. Et, 5 ans après le vote, on nous annonce qu'un crédit d'étude est prévu cet automne. On verra...

Voilà, c'est tout ce que j'ai retenu dans les dix modestes lignes de cette Communication municipale. C'est peu. On ne peut faire plus mi-ni-maliste. On peut chercher en vain le moindre signe, le moindre mot, qui montre une quelconque volonté de la Municipalité d'empoigner avec diligence et célérité le problème, d'aller de l'avant dans ce projet afin de le réaliser dans les meilleurs délais.

Je vous rappelle ici que le Conseil d'Etat, déjà en septembre 2013, a enjoint la Municipalité à agir pour la réalisation d'un chemin au bord du lac, et ceci, je le souligne, sans désespérer. Je le répète : sans désespérer.

Vous comprendrez donc que ma déconvenue est sans limite de constater que cette injonction n'a pas l'air d'avoir d'effets positifs sur la Municipalité. Quand j'ai pris connaissance du calendrier de la réalisation du projet, calendrier exigé depuis des mois par l'Association des Rives du lac, je suis tombé des nues... dans les plus grandes profondeurs du lac.

Je pense que je n'ai pas été le seul à être surpris par ce planning de la mise à l'enquête dont les prévisions se prolongent jusqu'en 2022.

Mesdames, Messieurs.... Combien d'années faudra-t-il encore compter pour la réalisation, proprement dite, du chemin ? 2025, 2030 ? On hallucine !

Je vous rappelle qu'une majorité de Boélands, 55%, ont voté une initiative populaire en novembre 2010 en faveur du chemin. Vraisemblablement, il faudra donc attendre au mieux une quinzaine d'années pour cheminer au bord du lac. Plusieurs membres de ce Conseil, dont ma modeste personne, risque de ne plus être, hélas, de ce monde pour en profiter.

La Municipalité en l'occurrence semble avoir entamé une longue et interminable guerre d'usure contre la réalisation du chemin malgré la volonté populaire, et de contourner ce projet par tous les moyens. D'ailleurs, elle omet, de plus en plus, de le citer dans la liste des projets à venir. On a la nette impression qu'elle tente de le schu-blar-diser, de le neutraliser, de le laisser bien au chaud sous la pile, en donnant un semblant de justification juridique.

D'ailleurs, à vrai dire, ce planning de la mise à l'enquête ressemble à s'y méprendre à une feuille de route pour les opposants à qui on donne sur un plateau d'argent tous les obstacles et astuces possibles pour retarder le projet, voire le couler. C'est triste. Une telle mentalité est tout simplement affligeante. On peut se demander s'il n'y pas là un fait caractéristique de déni institutionnel et démocratique en ignorant avec mépris un vote populaire et les injonctions du Canton à aller de l'avant.

Cette mauvaise volonté criante de la Municipalité... on ne peut s'empêcher de la comparer avec ce qui se passe au niveau fédéral avec deux autres initiatives qui font parler d'elles.

Prenons la lex Weber sur les résidences secondaires. Le peuple a voté en mars 2013. Et elle entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Il a fallu seulement trois ans pour l'appliquer malgré l'importance et la conséquence des enjeux.

Autre exemple : l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février de l'an passé. Le délai n'est que de 3 ans pour son application. Et il faudra dans ce court délai trouver une solution avec Bruxelles et tenter de sauver les bilatérales.

Et ici, dans notre bonne ville de La Tour-de-Peilz, chers Collègues...Il faudrait attendre une quinzaine d'années pour un misérable chemin au bord du lac qui ne concerne directement que quelques dizaines de propriétaires. C'est difficile à admettre, à avaler.

Mesdames, Messieurs... A ce que je sache la Municipalité n'a pas besoin de négocier à Bruxelles pour réaliser le projet et le mener à terme dans un délai raisonnable.

Ce qui est grave, à la lecture de cette Communication municipale, c'est qu'elle

ne manifeste aucune volonté politique digne de ce nom. Elle paraît ne vouloir qu'ériger et chercher un maximum d'obstacles et d'excuses.

Oui, je suis, ce soir, fâché, en mon nom propre et au nom d'une majorité de citoyens de notre commune qui se sentent menés en bateau, trompés, floués. Oui, je suis très fâché.

Je me permets ce soir de dire son fait à la Municipalité, et ceci sans le respect qui est dû normalement aux membres élus d'un exécutif. Je trouve qu'il y a un moment où l'on dépasse les limites de la décence en démocratie. Où on se fiche de la tête des citoyens. Trop, c'est trop ! C'est tout simplement méprisant et honteux !

Et je conclurai, Mesdames et Messieurs, de manière sciemment impolie en reprenant ce que bien des Boélands disent dans la rue et dans les cafés. La réalisation, ou plutôt la non réalisation du chemin riverain à La Tour-de-Peilz: c'est devenu...**un énorme foutage de gueule du bon peuple !**